

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SC A2B
Société Civile Immobilière
SIREN : 911 681 948

Siège social : 22 rue des Croix Blanches, 77130 Saint Germain-Laval

Date, heure et lieu de la réunion

Date : 22 juillet 2026

Heure : 14h00

Lieu : 22 rue des Croix Blanches, 77130 Saint Germain-Laval (Siège social)

Présence et représentation

Associés présents ou représentés :

Associé	Nombre de parts
SASU GALFANE (présente)	96
Madame ABDALLAH Lali (présente)	4
TOTAL	100

L'assemblée constate que la totalité des associés est présente, représentant 100 parts sociales sur 100. L'assemblée est donc régulièrement constituée.

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des statuts (Objet social) : ajout de l'activité « Conseils et suivi en gestion immobilière ».

Débats et résolutions

Résolution 1 : Modification de l'objet social

L'assemblée générale ordinaire, après débats, décide à la majorité requise (représentant plus de la moitié du capital social) de modifier l'article 3 (Objet social) des statuts de la SCI A2B pour y ajouter l'activité suivante : « Conseils et suivi en gestion immobilière » Avec effet ce 22 juillet 2026.

L'objet social de la SCI A2B est modifié comme suit :

« La société a pour objet en France et à l'étranger :

Achat, location, gestion, réalisation et toutes transactions immobilières.

Conseils et suivi en gestion immobilière.

La propriété, la gestion et l'administration de biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autre, tous placements de capitaux sous toutes formes, actions, obligations, parts sociales.

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement au dit objet pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de l'activité sociale. »

Résultat du vote :

Votes	Nombre de parts
Pour	100
Contre	0
Abstentions	0

La résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs du gérant

L'assemblée générale accorde tous pouvoirs au gérant pour accomplir les formalités légales et administratives découlant de la présente modification statutaire, notamment : dépôt des statuts modifiés au registre du commerce et des sociétés, publication d'annonce légale, et tout acte de signature nécessaire à ces formalités.

Clôture de l'assemblée

L'assemblée générale ordinaire est levée à 14h30.

Le présent procès-verbal a été établi à l'issue de l'assemblée.

Signatures

Fait à Saint Germain-Laval, le 22 juillet 2026

Pour SASU Galfane 	Madame Abdallah Lali 
---	--